

29 jan 2014 -15:31

Appartient à Conseil des ministres du 31 janvier 2014

Gestion responsable et sûre du combustible utilisé et des déchets radioactifs

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif à la gestion responsable et sûre du combustible utilisé et des déchets radioactifs.

L'avant-projet transpose en droit belge la directive européenne 2011/70/Euratom du Conseil du 19 juillet 2011 établissant un cadre communautaire pour la gestion responsable et sûre du combustible utilisé et des déchets radioactifs, qui prévoit notamment la mise en place d'une politique, d'un cadre et d'un programme nationaux pour chaque Etat membre.

La Belgique dispose déjà d'un cadre national relatif à ce sujet. L'avant-projet vise donc principalement à prévoir les procédures permettant l'établissement des politiques nationales et des programmes nationaux. Il introduit par ailleurs les concepts de réversibilité et de récupérabilité, dont la portée devra être définie au cas par cas dans les décisions de politique nationale.

Un groupe de travail est par ailleurs mis su pied. Il sera composé de membres de l'administration de l'Energie, de l'ONDRAF* et de Synatom et sera chargé d'examiner les points de la législation relatifs à la gestion des déchets radioactifs et des combustibles usés qui doivent être améliorés au vu des travaux et expériences des dernières années.

* ONDRAF = Organisme national belge des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies

Avant-projet de loi relatif à la transposition de la Directive 2011/70/Euratom du Conseil du 19 juillet 2011 établissant un cadre communautaire pour la gestion responsable et sûre du combustible utilisé et des déchets radioactifs et modifiant l'article 179 de la loi du 8 août 1980 relative aux propositions budgétaires 1979-1980

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Melchior Wathelet, secrétaire d'Etat
à l'Environnement, à l'Energie et à la Mobilité, et secrétaire
d'Etat aux Réformes institutionnelles

Rue de la Loi 51

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 790 57 11

<http://www.melchiorwathelet.be>

Service de presse de M. Johan Vande Lanotte, Vice-Premier
ministre et ministre de l'Economie, des Consommateurs et de
la Mer du Nord

Avenue des Arts 7

1210 Bruxelles

Belgique

+32 2 220 20 11

[http:// http://www.economie.fgov.be](http://www.economie.fgov.be)